

**SOLIDARITE : Charte Handicap et Dépendance entre la ville de Grenoble et le Groupe D&O.**

**Monsieur Stéphane GEMMANI expose,**

Mesdames, Messieurs,

La ville de Grenoble s'est engagée depuis 1995 dans une politique volontariste pour permettre à tous les citoyens, et en particulier à ceux qui connaissent une situation de handicap ou de fragilité, de se déplacer et de bénéficier des services et activités offerts par la cité et ses acteurs dans les meilleures conditions, d'indépendance notamment.

La lutte contre les préjugés liés au vieillissement, à la dépendance ou au handicap constitue un axe important de cette politique. Elle s'est concrétisée dans les « Journées pour l'égalité des chances », qui soutiennent des activités, projets et manifestations valorisant le rôle et la place des personnes en situation de handicap dans notre société, et dans la démarche Innovadom, processus de travail partenarial qui s'est concrétisé par l'organisation de deux colloques autour de l'amélioration du maintien à domicile par des technologies de l'information. Cette volonté politique s'appuie également sur les initiatives et le partenariat associatifs, essentiels dans ce domaine.

Cette année, la Ville a ainsi pu accueillir le congrès national de l'APAJH (Association pour adultes et jeunes handicapés), du 19 au 21 juin, mais aussi la manifestation Handicap et Dépendance des 18 et 19 juin, organisée par le groupe paritaire de protection sociale D&O, en lien avec l'Association des Paralysés de France, l'APAJH, le Comité National de Coordination de l'Action et l'association France Alzheimer. Cette manifestation a permis à de nombreux grenoblois de mieux comprendre la situation des personnes en situation de handicap ou de dépendance, à travers des supports vidéo de simulation, des affiches et des rencontres et débat organisés, mais aussi de porter un autre regard sur les concitoyens concernés, un regard moins compassionnel et plus ouvert sur les potentiels.

Le groupe D&O est un groupe paritaire de protection sociale interprofessionnel, à but non lucratif. Il regroupe 140 000 entreprises adhérentes des secteurs du transport, de la banque, des services, de la pharmacie, 1 100 000 salariés cotisants et 530 000 retraités. Il intervient dans les champs de la retraite complémentaire, de la protection des personnes et des services d'aide à la personne.

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation, le Groupe D&O propose à la Ville accueillant la manifestation de signer une charte de partenariat et de soutien à son action.

Cette dernière énonce les engagements du groupe D&O en faveur des personnes handicapées et dépendantes, en lien notamment avec les actions de la commune : aide à l'organisation de manifestations de sensibilisation au handicap, au développement de l'offre d'établissements pour personnes handicapées et dépendantes, Prix D&O "accompagnement handicap" récompensant les initiatives innovantes, bourse D&O de soutien à des travaux de recherche en lien avec le handicap...

Pour la Ville, cette signature témoignera de son engagement dans ce domaine, tout en formalisant un potentiel d'appui à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation au handicap, ou pour le développement de projets d'établissements ou de logements adaptés aux personnes âgées ou handicapées.

Ce dossier a été examiné par la commission :  
- Solidarité du 11 juin 2008

**En conséquence, le Conseil municipal décide :**

**d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Charte D&O "Pour l'accompagnement du handicap et de la dépendance".**

Conclusions adoptées :

Pour extrait conforme,

Affichée le :

Pour le Maire,  
L'Adjoint (e) délégué (e)